



Séance information Structures et Communes du 21 août 2023

lundi 21 août 2023 • 09:00 – 11:15 | Institut Ste Croix, Bulle | Séance Commission E&J

1 Ouverture de la séance

Marie-France Roth Pasquier (MFRP), présidente du Comité d'Option Gruyère, ouvre la séance à 9h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle rappelle le but de la séance du jour ainsi que l'origine de l'harmonisation des grilles tarifaires, dont les travaux ont débuté il y a environ 12 ans sous l'impulsion de l'ARG, puis en cours de finalisation par Option Gruyère. MFRP passe la parole à Patrick Audemars (PA), président de la Commission Enfance & Jeunesse d'Option Gruyère, qui rappelle tout d'abord les objectifs de l'harmonisation des grilles tarifaires, à savoir la volonté de:

- donner aux parents un accès à toutes les crèches du district, sans exception;
- harmoniser les paliers et principes de calcul des tarifs pour les parents tout en tenant compte des différences entre les structures, en particulier de leur prix coûtant à la journée;
- mettre en place un plafond au prix coûtant net, soit un montant maximal admis pour la subvention.

PA résume encore les travaux menés depuis le début, notamment la fixation des 25 paliers présents sur les grilles harmonisées et la décision, par les communes, de d'autoriser le subventionnement pour des tranches de revenu déterminant allant jusqu'à 130'000 CHF au maximum, ainsi que de fixer un prix plafond de 120 CHF net du prix coûtant journalier. Il explique encore les contraintes légales qu'il a fallu respecter et les compromis qu'il a fallu trouver (points d'inflexion, recommandations du SEJ, volonté des communes, courbe de progression des subventions identique pour toutes les structures en respectant leur prix coûtant net journalier) afin de parvenir à ces valeurs.

PA présente la procédure de demande de subventions harmonisée (voir présentation PowerPoint ci-jointe) et répond aux questions qui sont parvenues à Option Gruyère avant la séance (voir document PDF ci-joint).

MFRP remercie tous les participants, en précisant que les questions en suspens ont été notées et qu'une réponse sera apportée dans les meilleurs délais. Elle ajoute que l'arrivée du règlement ne change pas fondamentalement les pratiques du passé mais les simplifie quelque peu. Elle estime qu'Option Gruyère est tout de même sur le bon chemin au niveau des procédures mises en place, puisque d'autres districts s'intéressent à nos travaux et souhaitent introduire des pratiques similaires. Elle rappelle que les contacts avec le SEJ sont récurrents et qu'Option Gruyère se tient à disposition en cas de questions, que se soit de la part des communes ou des structures.

MFRP lève la séance à 11h15 en réitérant ses remerciements aux communes et aux structures pour tout le travail accompli lors de cette période de transition.

